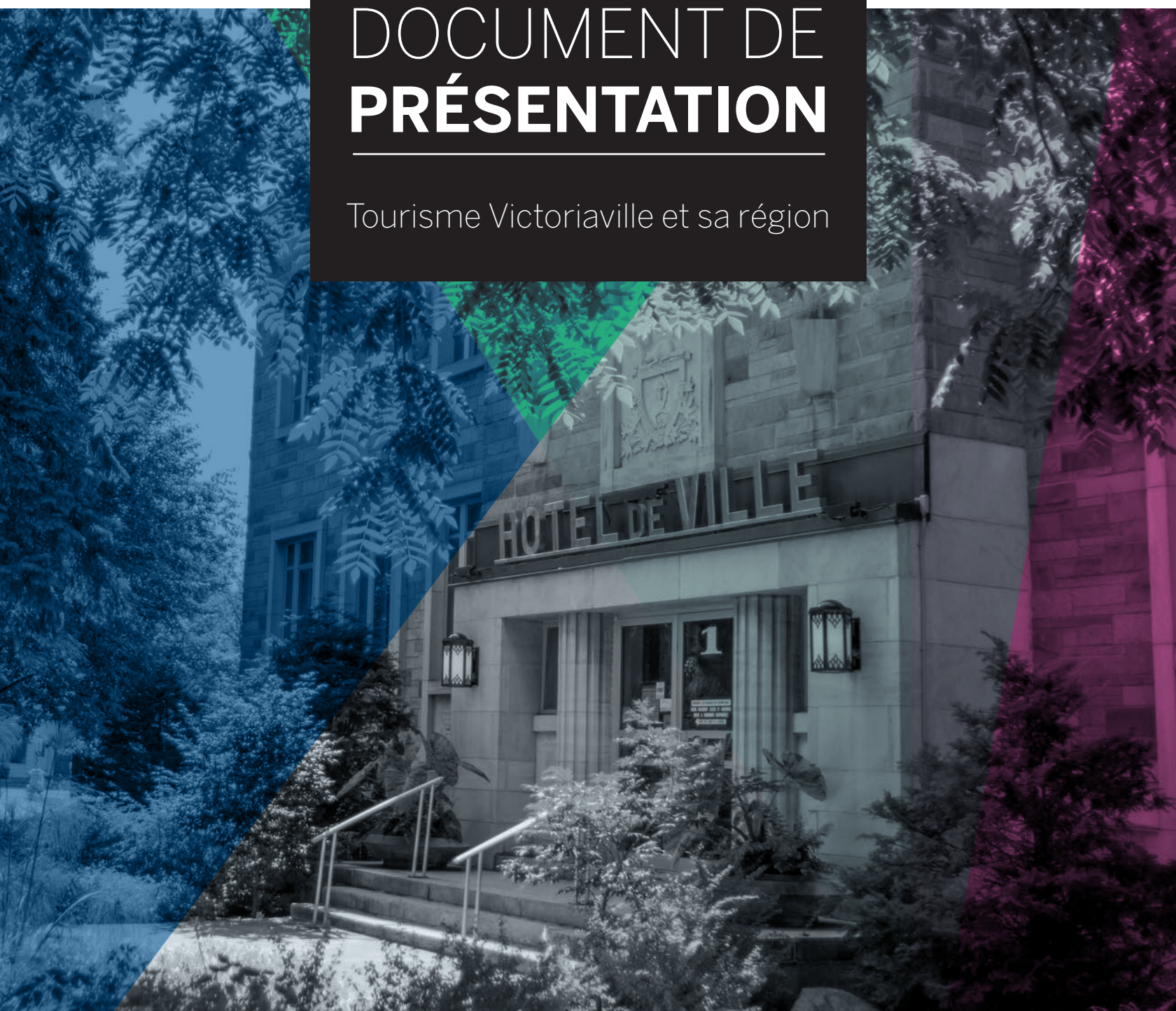




DOCUMENT DE **PRÉSENTATION**

Tourisme Victoriaville et sa région



DESCRIPTION DU FONDS

Destination Victoriaville

Le fonds dédié aux congrès et événements touristiques a été créé en vue d'attirer de nouveaux congrès et événements et de faire rayonner Victoriaville et sa région. Ce fonds permet d'offrir un support financier et technique aux organisateurs de congrès et événements. Les deux principaux objectifs sont d'augmenter le nombre de nuitées dans les hôtels de Victoriaville, ainsi que de faire découvrir les attraits de Victoriaville et sa région.

ORGANISMES ADMISSIBLES



Les organismes publics ou privés, à but lucratif ou non



Les personnes ou comités dûment reconnus ou supportés et jugés admissibles selon le comité Destination Victoriaville

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Clientèle associative

Doit générer minimalement 150 nuitées en hôtellerie commerciale à Victoriaville;
(ex. 50 chambres x 3 nuits = 150 nuitées)

La demande d'aide financière doit être adressée à Destination Victoriaville avant la signature du ou des contrats avec le ou les hôteliers de l'événement ou du congrès;

Un congrès ou événement qui garantit dès le départ, par le biais de la signature d'un contrat, la reconduction de ses activités pour un maximum de trois éditions, pourra bénéficier d'une aide financière pour ces trois éditions;

Le promoteur doit compléter le formulaire de demande d'aide financière et fournir les documents obligatoires à l'évaluation de la demande.

Clientèle corporative

Tous les critères d'admissibilité demeurent les mêmes que pour la clientèle associative, sauf pour le nombre minimal de nuitées qui est de 30; (ex. 10 chambres x 3 nuits = 30 nuitées).

AIDE FINANCIÈRE

Clientèle associative

L'aide financière sera émise sous forme de chèque au nom de l'organisation. Le premier versement (50 %) sera effectué quelques semaines avant la tenue de l'événement. La seconde partie sera versée suite à la validation du respect des critères d'admissibilité. Notez que des pénalités peuvent s'appliquer si les obligations ne sont pas rencontrées;

Le montant maximum de l'aide financière pouvant être accordée à l'organisme est de 15 000 \$;

Dans le cas d'une annulation du congrès ou de l'événement après l'encaissement du chèque correspondant au premier versement,

l'organisme s'engage à remettre la totalité du versement de l'aide financière déjà reçue;

Dans le cas d'une signature d'un contrat de la reconduction des activités pour un maximum de trois années consécutives, si le critère de base des nuitées n'est pas respecté, le contrat peut être révisé et le montant de l'aide financière analysé de nouveau en vue de son admissibilité ou non.

Clientèle corporative

Tous les renseignements relatifs à l'aide financière sont identiques à la clientèle associative, sauf pour le montant d'aide financière maximum qui est de 7 000 \$ et le nombre de nuitées à respecter qui est de 30.

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'organisme s'engage à compléter le sondage post-événement (destiné aux organisateurs ou organisatrices), de remettre les documents demandés et de transmettre le sondage aux participants;

L'organisme s'engage à respecter les informations qu'il a inscrites dans le formulaire de demande c'est-à-dire le nombre de nuitées, la provenance des participants, les méthodes de médiatisation et les activités paracongrès. Une validation du respect de ces indicateurs de performance sera effectuée et notez que des pénalités peuvent s'appliquer si les obligations ne sont pas rencontrées;

Mentionner la contribution de Destination Victoriaville quel que soit le médium utilisé

par l'organisme : publicité, conférence de presse, reportage, publication, affiche, dépliant, programme, etc.;

Se conformer aux conditions d'utilisation de la subvention;

Aviser promptement et faire approuver par le représentant de Destination Victoriaville tout changement aux objectifs, à l'échéancier ou à tout autre aspect du projet pour lequel une aide financière lui a été accordée;

Afin que nous puissions valider l'atteinte du nombre minimal de chambres, vous devez vous assurer que votre ou vos hôtels soient avisés d'en faire le décompte en identifiant clairement chaque réservation au nom de votre événement. Vous devez également informer vos participants de s'identifier clairement au nom de votre événement lors de leur réservation.



LA PROCÉDURE DE DEMANDE

REEMPLIR LE FORMULAIRE PRÉVU À CET EFFET

FOURNIR

- ☐ une résolution du conseil d'administration ou comité
- ☐ une lettre d'engagement des partenaires, s'il y a lieu
- ☐ un budget prévisionnel
- ☐ un historique de l'événement
- ☐ une ébauche de la programmation ainsi qu'une brève description du congrès ou événement. Pour être soumis à l'évaluation, les dossiers doivent être complets, compréhensibles et fondés sur des données exactes. Sinon, il appartiendra au demandeur d'en corriger les lacunes dans le délai accordé, le cas échéant.

À moins de situation exceptionnelle, un délai approximatif de 30 jours doit être prévu entre le dépôt de la demande et l'annonce de la décision.



Le formulaire de demande d'aide financière est accessible sur le site Internet de Tourisme Victoriaville et sa région www.tourismeregionvictoriaville.com ou en version papier à Tourisme Victoriaville et sa région.

LA DEMANDE DOIT ÊTRE ACHEMINÉE À



Kim Savoie
Tourisme Victoriaville et sa région
Destination Victoriaville
819 758-9451
ksavoie@cdevr.ca

